

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du: **mercredi 17 novembre 2021**

Les élus du Conseil Municipal :

1. Décident de poursuivre les travaux en suivant les préconisations du bilan n°2 et 3 du rapport du SiemL concernant **les travaux de rénovation énergétique de l'école Alexandre Pain**. Ce projet prend en compte : isolation des faux plafonds, mise en place de "carreaux led", mise en place d'un chauffe-eau thermodynamique, une chaudière bois granulés. La question se pose concernant la mise en place de VMC double flux. En conséquence, les élus demandent la poursuite des travaux et demandent le soutien d'un assistant maître d'œuvre.
2. Valident **le cadre du schéma de mutualisation**. En conséquence, les élus de la commune de Louresse-Rochemenier souhaitent poursuivre les travaux sur ce projet. Le schéma de mutualisation travaille sur différents axes: mettre en place des services communs communauté d'Agglo - ville de Saumur, mettre en œuvre un groupement de commande, structurer une expertise partagée en matière de marchés publics, développer une assistance juridique, renforcer la recherche de subventions publiques, développer une assistance informatique partagée, renforcer le dispositif de formation territorialisée des personnels du territoire, redynamiser les commerces des centres bourgs, créer une fourrière automobile qui répond aux besoins de l'ensemble du territoire, mutualiser les moyens techniques sur les équipements communautaires, mutualiser les trois ludothèques du territoire, mutualiser la communication des sociétés publiques locales (SPL)
3. Approuvent **le rapport d'activités 2020 de l'Agglomération Saumur Val de Loire**.
4. Approuvent **le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées** du 21 septembre 2021 joint en annexe.
5. Nomment 6 personnes pour **l'inventaire des zones humides sur le bassin Layon Aubance Louets**.
6. Valident **la convention pour le reversement des pénalités de collecte SMITOM** avec l'Agglomération Saumur Val de Loire. Pour Louresse-Rochemenier :le montant de la pénalité versée est de 428,79€.
7. Approuvent **la convention pour l'entretien et la réparation des prises d'incendies communales**. Tous les 3 ans, la Société effectue un contrôle des poteaux d'incendie conjointement avec un représentant communal le cas échéant. A titre indicatif, le parc des poteaux d'incendie, à la date de signature des présentes, est composé de 12 poteaux d'incendie.
8. Approuvent la proposition d'**adressage pour la résidence de l'Obier** et pour Rochemenier.
9. Approuvent les **4 avenants pour la résidence de l'Obier**. Le bilan est de -1922,48€
10. Valident le montant de 80€ pour **la concession trentenaire, dont renouvellement**, à partir du 1er janvier.

Date d'affichage: mardi 23 novembre 2021

Pierre-Yves Douet
Maire de Louresse-Rochemenier



Les délibérations complètes sont disponibles en Mairie sur simple demande.

Date du prochain Conseil Municipal: mercredi 19 janvier 2021, (sous réserve de modification).